



**L'équipe de coordination mutualiste assure la liaison** avec tous les intervenants du domicile et une évaluation régulière de la prise en charge est réalisée.

L'HAD assure le circuit du médicament depuis un approvisionnement par une pharmacie à usage interne.

### Les acteurs principaux de L'HAD ?

- Le médecin traitant
- Le médecin coordonnateur
- L'infirmière coordinatrice
- Le personnel soignant

Mais d'autres acteurs peuvent intervenir en HAD en fonction des besoins : psychologues, assistantes sociale, kinésithérapeutes.

Ainsi que d'autres prestataires (garde-malade, aide-ménagère, téléalarmes...).

Après chaque intervention, les soignants remplissent le dossier de soins présent au domicile et informatisé afin d'effectuer un suivi de prise en charge.

### Quels sont les avantages des HAD Mutualistes ?

Nos HAD disposent de leurs propres personnels qui assurent une continuité de la prise en charge. Nos salariés bénéficient de formations adaptées en lien avec l'utilisation de certains matériels au domicile et l'administration de médicaments de type hospitalier. Le SAMU, dispose de la liste des patients en HAD qui permet d'éviter les interventions d'urgence et ainsi de mieux déterminer si le patient souhaite être ré-hospitalisé.

**Nos services d'HAD répondent aux normes de la certification HAS (Haute Autorité de Santé) et vous garantissent donc une excellente qualité de soins.**

De plus, les établissements HAD mutualistes disposent d'une pharmacie interne (supervisée par un pharmacien gérant), sécurisant ainsi le circuit des médicaments.

Nos établissements HAD mutualisent leurs pratiques avec les SSIAD gérés également par la Mutualité sur les 2 départements, ce qui assure une meilleure coordination des services de soins au domicile.

### Comment se finance une prise en charge d'une HAD ?

Les organismes d'assurances maladie et les mutuelles prennent en charge une Hospitalisation à Domicile dans les mêmes conditions qu'une hospitalisation classique avec hébergement.

L'HAD pratique le tiers payant et le forfait hospitalier n'est pas dû en HAD. La facturation des prestations se fait directement à l'assurance maladie.

**Une HAD est prise en charge par les organismes d'assurance maladie et les mutuelles.**

## VOTRE ETABLISSEMENT D'HOSPITALISATION À DOMICILE PRÈS DE CHEZ VOUS

**ARDENNES :**  
Charleville-Mézières :  
57 Cours Briand  
03.24.33.33.66

**AUBE :**  
Troyes :  
101 avenue Anatole France  
03.25.43.35.35